DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE de prélèvement d'eau potable

Dossier à retourner complété à l'adresse : sebcs@eaux-bcs.fr

1. Identification du demandeur
Raison sociale * :
□ Mme □ M Nom et Prénom* :
N° de SIRET :
*identification au vu de la carte d'identité et/ou de l'extrait K-bis – copie à joindre à la demande
Adresse de facturation :
Code postal : Commune :
Téléphone :
Adresse mail:
2. Lieu d'intervention et modalités
Adresse du chantier :
Commune :
Dates de prélèvement : du au
Nature du chantier justifiant la demande :
Volume total puisé : m ³ .
En cas de dépassement du volume, le déclarant s'engage à demander une autorisation complémentaire. En cas de volume prélevé inférieur à la déclaration, le déclarant en informe la SPL par mail au plus tard dans les 72 heures suivant la fin de la présente autorisation.
Le demandeur :
□ certifie exactes les informations figurant sur cette page
☐ déclare avoir pris connaissance des dispositions mentionnées en annexe à la présente demande.
Le: A:
Signature du demandeur :
(Précédée de la mention lu et approuvé + cachet)
□ Accord de la SPL □ Refus de la SPL
Adresse du poteau incendie désigné pour le prélèvement / localisation :
Personne(s) à contacter en cas de besoin :
En date du : Le Responsable technique (tampon et signature)

Une copie de la présente autorisation sera adressée à la mairie concernée

Le demandeur devra être en possession de la présente autorisation et de son annexe lors de(s) intervention(s)

Avant intervention, l'entrepreneur s'engage à signaler et à faire constater par un agent de la SPL, toutes dégradations ou anomalies sur le point de prélèvement faute de quoi sa responsabilité pourra être engagée.